



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N° 58 A/

OBJET :

**TRANSPORTS
URBAINS
MOBIVIE**

**CONCESSION
DE SERVICE
PUBLIC**

AVENANT N°9

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 1 OCT. 2018

Publiée ou notifiée
le : - 1 OCT. 2018

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 01/02/2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la convention de délégation de service public (DSP) des 4 et 30 mars 2010 conclue entre Vichy Val d'Allier (aux droits de laquelle s'est substituée Vichy Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017) et la société KEOLIS pour l'exploitation des transports urbains,

Vu l'expiration du contrat le 29 août 2018,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation des services publics consultée le 4 septembre 2018,

Considérant que le prochain contrat de délégation du service public de transports urbains entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2018, il y a lieu d'assurer la continuité du service public les 30 et 31 août 2018,

Propose au Conseil Communautaire :

- de conclure l'avenant n°9 ci-annexé, prolongeant la convention de délégation de service public jusqu'au 31 août 2018, le coût d'exploitation pour ces 2 jours supplémentaires étant arrêté à la somme globale et forfaitaire de 10 559,51 €HT en application des dispositions du contrat initial,
- d'autorise le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

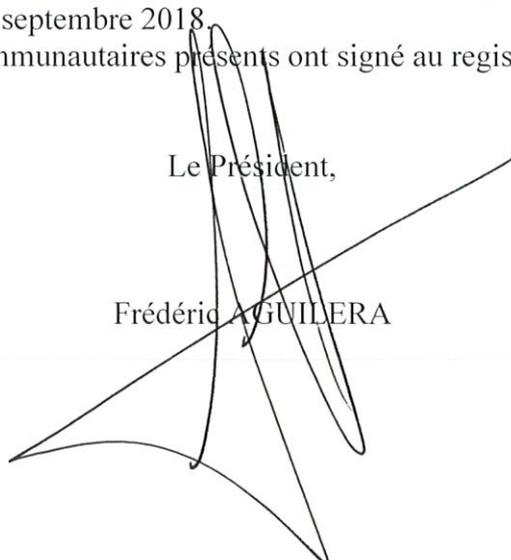
- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
TRANSPORTS URBAINS
CONTRAT EN DATE DES 4 ET 27 MARS 2010**

AVENANT N° 9

A. Contractants

Autorité délégante :

VICHY COMMUNAUTE- Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle – CS92956
03209 VICHY Cedex

Représenté par Michel GUYOT, Conseiller Délégué à la Commande Publique
Habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018

Déléataire :

KEOLIS VICHY
Boulevard Alsace Lorraine – 03300 CUSSET

Représenté par Madame Marine SAZERAT, Directrice

B. Avenant

Article 1: Objet

Le présent avenant a pour objet d'arrêter définitivement les conditions de prolongation de la convention de délégation de service public des 4 et 27 mars 2010 conclue pour l'exploitation des transports urbains, afin d'assurer la continuité du service public.

Article 2 : Durée de prolongation

La convention initiale est prolongée jusqu'au 31 août 2018.

Article 3 : Incidences financières

Le coût d'exploitation pour les 2 jours supplémentaires d'exécution du service est évalué à la somme globale et forfaitaire de dix mille cinq cent quatre vingt dix neuf euros et cinquante et un cents (10 599,51 €HT) selon le détail suivant :

	Kilomètres	Coûts marginaux initiaux	Charges variables	Charges fixes	Indexation CV	Indexation CF	Coûts marginaux indexés	Retenus	Montant HT
Minibus	482,40	2,32 €	2,04 €	0,28 €	1,153861 2,354 €	1,075336 0,301 €	2,655 €	2,65 €	1 278,36 €
Midibus	3 270,58	2,49 €	2,18 €	0,31 €	2,515 €	0,333 €	2,849 €	2,85 €	9 321,15 €
	3 752,98								10 599,51 €

Article 5 : Autres charges et conditions

L'ensemble des clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne dérogent pas au présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

C – Signatures des parties

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour le Délégué :

Pour l'Autorité Déléguée :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 58 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Objet de l'acte : 20/09/2018 TRANSPORTS URBAINS MOBIVIE - CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC - AVENANT N° 9

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 01/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEPT2018_58A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018_58A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2

Commande Publique

Délégation de service public

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 58 A.PDF (99_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018_58A-DE-
1-1_1.pdf)